

La Ville de BARR a été sollicitée par Monsieur François Reno pour la cession d'une emprise du chemin rural sis lieudit Route du Hohwald, adjacent à sa propriété.

Madame le Maire de la Ville de Barr a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural sis Route du Hohwald, constituant le bas-côté dudit chemin, parcelle cadastrée provisoirement Section 19 parcelle (A)/o.127 de 1,84 ares et classée en zone UB2 du PLUi du Pays de Barr.

L'appréciation sommaire des dépenses liées à ce projet de cession d'une partie de chemin rural se décompose comme suit :

- Frais d'arpentage : 1.301,40 €
- Frais annexes : 1.300,00 €

Soit un montant de frais total estimés à 2.601,40 €.

Etant précisé que les frais des dépenses seront refacturés à l'acquéreur.